

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE 3 (NM3)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

En application des décisions du Comité Directeur des 10 et 11 mai 2019, le système de l'épreuve évoluera lors des saisons suivantes.

PHASE 1

Les équipes sont réparties en 12 poules de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour.

PHASE 2 : QUARTS DE FINALE

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule se rencontrent en matches aller-retour ; soit au total six rencontres aller-retour.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Les six équipes vainqueurs sont qualifiées pour la phase suivante.

PHASE 3 : DEMI-FINALES

Les six équipes vainqueurs des quarts des finales se rencontrent en matches aller-retour ; soit au total trois rencontres aller-retour.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Les trois équipes vainqueurs sont qualifiées pour la Finale à Six.

FINALE A SIX (Mars 2019)

Les trois équipes métropolitaines qualifiées à l'issue de la phase 3 et les trois champions des zones d'Outre-Mer disputent une Finale à Six.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort ; chaque rencontre oppose une équipe de NM3 à une équipe ultra-marine.

Elles se déroulent sur trois jours à des dates, horaires et sur des terrains choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

- Le premier jour se déroulent les rencontres **1, 2 et 3** suivantes dont l'ordre **et les horaires sont est fixés** par la Commission Fédérale des Compétitions. ~~selon les horaires suivants :~~

- Rencontre 1 : _____ A 16h00
- Rencontre 2 : _____ A 18h30
- Rencontre 3 : _____ A 21h00

- Le deuxième jour se déroulent les demi-finales, entre les trois équipes gagnantes du premier jour et le meilleur perdant du premier jour.

Les perdants des rencontres du premier jour seront départagés selon les critères suivants appliqués selon l'ordre qui suit :

1. Plus grande différence de points (points marqués – points encaissés)
2. Plus grand nombre de points marqués
3. Tirage au sort

Elles sont déterminées selon le principe suivant et les horaires sont fixés par la CFC :

- Rencontre 4 : A-16h00
Match classement entre les équipes perdantes du premier jour (hors meilleur deuxième)
 - Rencontre 5 : ½ finale 1 A-18h30
 - Rencontre 6 : ½ finale 2 A-21h00
- Le troisième jour se déroulent la finale pour la troisième place sur le même site que précédemment et la finale sur un site commun avec la finale de NF3. **Les horaires sont fixés par la CFC.**
 - Rencontre 7 : 3^{ème} place A-11h00
 - Rencontre 8 : Finale A-13h15 ou 15h30

Dans l'hypothèse où la manifestation aurait lieu lors d'un même weekend sportif, soit le vendredi, samedi et dimanche **trois jours de suite (consécutifs)**, et par dérogation aux dispositions de l'article 429.1 des Règlements Généraux, la COMED autorise les licenciés concernés à participer à trois rencontres au cours du même week-end sportif **sur trois jours de suite (consécutifs)**.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue de la Finale à Six.

ACCESSION EN NM2

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule accèdent à la division NM2 pour la saison suivante, sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions de participation et qu'ils obtiennent l'autorisation de la Commission de Contrôle de Gestion.

RELÉGATION EN CHAMPIONNAT REGIONAL (Mai 2019)

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule descendent en championnat régional pour la saison suivante.

Les 4 équipes de NM3 ayant le moins bon ranking à l'issue de la Phase 1 (hors équipes reléguées selon les dispositions précédentes) seront également reléguées en championnat régional pour la saison suivante.

<p>ARTICLE 2 - EQUIPES</p>	<p>a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ; b) Les équipes maintenues en division NM3 de la saison précédente, selon le Règlement ; c) Les équipes issues des championnats de Ligues Régionales. d) 4 Wild-cards attribuées prioritairement : <ul style="list-style-type: none"> • Aux équipes espoirs des clubs de Jeep® ELITE relégués en PROB ; • Aux équipes dont l'intérêt local justifie leur attribution. Le Bureau Fédéral est compétent pour les déterminer, après proposition de la Commission Fédérale des Compétitions. Au total : 144 équipes</p>																																																									
<p>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION (Juin 2018 – Mai 2019)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Règles de participation NM3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Nombre de joueurs autorisés</td> <td>Domicile</td> <td colspan="2">7 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td colspan="2">7 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Types de licences autorisées (Nb maximum)</td> <td>Licence C1 ou T ou C AST/C1 AST (Hors CTC)</td> <td colspan="2">3</td> </tr> <tr> <td>Licence HN ASP</td> <td colspan="2">0</td> </tr> <tr> <td>Licence C</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence C2 ou C2 AST (Hors CTC)</td> <td colspan="2">0</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</td> <td>Blanc</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune (JN)*</td> <td>2</td> <td rowspan="2">OU</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Orange (ON)*</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>* les licences JH et OH et RH sont interdites au sein de cette division</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Règles de participation NM3 pour les centres de formation agréés **</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Nombre de joueurs autorisés</td> <td>Domicile</td> <td>8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>8 minimum / 10 maximum dont - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Types de licences autorisées (Nb maximum)</td> <td>Licence C1 ou T</td> <td>2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type C1 ou T, âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans la limitation du nombre de licence C1 ou T</td> </tr> <tr> <td>Licence HN ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Licence C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence C2</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Licence AST (Hors CTC)</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Règles de participation NM3				Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum		Extérieur	7 minimum / 10 maximum		Types de licences autorisées (Nb maximum)	Licence C1 ou T ou C AST/C1 AST (Hors CTC)	3		Licence HN ASP	0		Licence C	Sans limite		Licence C2 ou C2 AST (Hors CTC)	0		Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite		Vert	Sans limite		Jaune (JN)*	2	OU	1	Orange (ON)*	0	1	Règles de participation NM3 pour les centres de formation agréés **			Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives	Extérieur	8 minimum / 10 maximum dont - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives	Types de licences autorisées (Nb maximum)	Licence C1 ou T	2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type C1 ou T, âgés de moins de 21 ans au 1 ^{er} janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans la limitation du nombre de licence C1 ou T	Licence HN ASP	0	Licence C	Sans limite	Licence C2	0	Licence AST (Hors CTC)	0
Règles de participation NM3																																																										
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum																																																								
	Extérieur	7 minimum / 10 maximum																																																								
Types de licences autorisées (Nb maximum)	Licence C1 ou T ou C AST/C1 AST (Hors CTC)	3																																																								
	Licence HN ASP	0																																																								
	Licence C	Sans limite																																																								
	Licence C2 ou C2 AST (Hors CTC)	0																																																								
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																																								
	Vert	Sans limite																																																								
	Jaune (JN)*	2	OU	1																																																						
	Orange (ON)*	0		1																																																						
Règles de participation NM3 pour les centres de formation agréés **																																																										
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives																																																								
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum dont - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours des 3 dernières saisons consécutives																																																								
Types de licences autorisées (Nb maximum)	Licence C1 ou T	2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type C1 ou T, âgés de moins de 21 ans au 1 ^{er} janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans la limitation du nombre de licence C1 ou T																																																								
	Licence HN ASP	0																																																								
	Licence C	Sans limite																																																								
	Licence C2	0																																																								
	Licence AST (Hors CTC)	0																																																								

	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	<table border="1"> <tr><td>Blanc</td><td>Sans limite</td></tr> <tr><td>Vert</td><td>Sans limite</td></tr> <tr><td>Jaune (JN)*</td><td>2</td></tr> <tr><td>Orange (ON)*</td><td>0</td></tr> </table>	Blanc	Sans limite	Vert	Sans limite	Jaune (JN)*	2	Orange (ON)*	0	
Blanc	Sans limite										
Vert	Sans limite										
Jaune (JN)*	2										
Orange (ON)*	0										
* les licences JH et OH et RH sont interdites au sein de cette division											
** ces règles sont également applicables :											
<ul style="list-style-type: none"> - Aux centres de formation ayant régulièrement déposés une demande d'agrément : - Aux centres de formation bénéficiant d'un agrément et dont l'équipe première évolue en NM1. 											
<p>Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.</p>											
<p>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</p>	<p>Samedi à 20h00</p>										
<p>ARTICLE 5 - SALLE</p>	<p>Classement : H2</p>										
<p>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES (Décembre 2018 – Mai 2019)</p>	<p>1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes masculins de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) ;</p> <p>OU 1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ; + 1 équipe de jeunes masculins (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p> <p>OU par exception pour les clubs ultra-marins 1 équipe de jeunes masculins (U20 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket</p>										